

DOSSIER

**QUEL STATUT POUR
LES MINISTRES DU CULTE ?**

LE STATUT DES MINISTRES DU CULTE EN FRANCE AU XIX^E SIÈCLE

Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET

Université Paris-Saclay, Droit et Sociétés religieuses (DSR)

RÉSUMÉ

Tout État se préoccupe de la condition des religieux exerçant leurs fonctions sur son territoire. Le souci de contrôle fut particulièrement marqué en France au XIX^e siècle où le régime des cultes reconnus permit à la puissance publique de surveiller la formation, la désignation et les comportements de ce personnel religieux. Si l'immense majorité des citoyens adhéraient alors à l'un des quatre cultes reconnus, la surveillance s'étendit aussi aux autres religions ou aux « sectes ». L'islam fut, du moins dans les trois départements d'Algérie, organisé selon un système assez comparable à celui des cultes reconnus.

ABSTRACT

Every state is concerned about the status of religious personnel performing their duty on its territory. The concern for control was particularly marked in France in the 19th century, when the system of recognized religions allowed the public authorities to oversee the training, designation and behaviour of these religious personnel. The vast majority of citizens then adhered to one of the four recognized religions, but surveillance also extended to other religious groups or "sects". In the three departments of Algeria, Islam was organized according to a system quite comparable to that of recognized religions.

LES STATUTS DES MINISTRES DU CULTÉ DANS LES ÉTATS DE L'UNION EUROPÉENNE

Francis MESSNER

Université de Strasbourg / CNRS, Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

RÉSUMÉ

Les statuts juridiques des ministres des cultes dans les États européens sont multiples, en raison de la diversité des régimes nationaux des cultes et de la variété des missions des agents culturels selon les religions. En conformité avec le principe de neutralité de l'État, les règles s'appliquant aux activités des ministres du culte relèvent en général de la compétence des autorités religieuses. Les juges et les pouvoirs publics prennent néanmoins en compte les spécificités de la fonction de ministre du culte et sont amenés à remettre progressivement en question les statuts juridiques forgés au cours de l'histoire, de façon cependant variable selon les États concernés.

ABSTRACT

The legal status of ministers of religion in the European states is multiple, due to the diversity of church-state relations and the variety of missions entrusted to religious persons from one denomination to another. Pursuant to the principle of state neutrality, the rules applying to the activities of ministers of religion generally fall within the competence of religious authorities. Nevertheless, courts and public authorities take into account the specific characteristics of ministers of religion and are led to gradually question the legal status forged by history, in different ways depending on the states.

LES DROITS ET DEVOIRS DES MINISTRES DU CULTE DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Françoise CURTIT

Université de Strasbourg / CNRS, Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

RÉSUMÉ

Pour la Cour européenne des droits de l'homme, l'autonomie des communautés religieuses constitue un socle sur lequel repose la garantie de la liberté de religion de l'ensemble des fidèles. Ce droit qui leur est reconnu de s'organiser selon leurs propres règles, en étant soumises à un contrôle très restreint des juridictions, leur assure une grande latitude d'action en matière de recrutement, de révocation et d'appréciation du comportement professionnel et personnel de leurs ministres du culte. La mission spécifique de ceux-ci les soumet en outre à un devoir de loyauté accru envers l'organisation religieuse et la doctrine qu'elle professe qui va limiter encore leurs droits et libertés individuels.

ABSTRACT

According to the European Court of Human Rights, the right to religious autonomy is at the heart of religious freedom for all believers. The right of religious communities to organize themselves according to their own rules, while being subject to limited judicial review, gives them a wide scope for action in the recruitment, dismissal and assessment of the professional and personal conduct of their ministers of religion. Because of their specific mission, the latter are bound by a heightened duty of loyalty towards the religious organization and its doctrine, which further limits their individual rights and freedoms.

STATUT DES MINISTRES DU CULTÉ ET DROIT FRANÇAIS

Jean-Marie WOEHLING

Ancien président de tribunal administratif

RÉSUMÉ

La formule de « statut de ministre du culte » révèle en droit français un faible contenu normatif, attribuant une large marge de manœuvre aux institutions religieuses pour définir les règles applicables à leur personnel. Cette situation, perçue comme le corollaire du principe de neutralité de l'État, pourrait évoluer au regard des besoins qui se manifestent tant au plan d'une meilleure protection des agents des institutions religieuses que d'un renforcement de leurs garanties déontologiques. Des initiatives sont prises, mais ne font pas consensus. Diverses voies d'évolution restent à explorer.

ABSTRACT

Behind the French concept of “statut de ministre du culte” (status of minister of religion), one finds only very few public regulations, which leaves a large discretion to religious organizations in defining the rules applicable to their staff. This situation respects the state neutrality towards religion but lets open questions concerning the protection of the personnel and the guarantees concerning their ethics. Initiatives are taken on these matters but satisfying solutions are still to be found.

MINISTRES DU CULTES ET EXCLUSION DU CONTRAT DE TRAVAIL : À PROPOS D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Philippe AUVERGNON

Université de Bordeaux / CNRS, Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)

RÉSUMÉ

Les juridictions considèrent que l'activité des ministres du culte est en général exclusive de l'existence d'un contrat de travail. Ce principe d'exclusion connaît cependant une consécration variable au regard de la loi et des faits et sa justification historique apparaît aujourd'hui remise en cause à l'aune des évolutions du salariat et de la diversité des cultes et de leurs organisations en France. Il apparaît alors utile de s'interroger sur un changement de paradigme peut-être déjà en cours.

ABSTRACT

The courts consider that the activity of ministers of religion is generally exclusive of an employment contract. However, this rule is not always established in the facts and law. Its historical justification now appears to be weakened by the evolution of salaried work and by the diversity of religions and their organizations in France. It is therefore useful to consider a paradigm shift that may already be underway.

IMAM ET DROIT PÉNAL : DE QUELQUES INFRACTIONS LIÉES À L'EXERCICE DES FONCTIONS CULTUELLES

Vincente FORTIER

Université de Strasbourg / CNRS, Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

RÉSUMÉ

Un ministre du culte est un citoyen comme un autre et il doit, à ce titre, respecter la loi et répondre de tous les actes répréhensibles qu'il pourrait commettre. À cet égard, la religion est sans incidence sur la responsabilité pénale (ou civile) qui pèse sur le ministre du culte. Plus précisément, celui-ci ne peut pas tirer argument du caractère religieux du mobile l'ayant poussé à commettre une infraction pour échapper à sa responsabilité. Dans cette contribution, seule la responsabilité pénale du ministre du culte directement liée à l'exercice de ses fonctions sera évoquée en distinguant deux infractions principales : la révélation d'une information à caractère secret et la célébration du mariage religieux avant le mariage civil.

ABSTRACT

A minister of religion is a citizen like any other and as such must comply with law. He must therefore be held accountable for any reprehensible acts he may commit. In this respect, religion does not affect the criminal (or civil) liability of the minister of religion. More specifically, the latter cannot argue that the motive for committing an offence is religious in nature in order to avoid liability. We refer in this paper only to the criminal liability of the minister of religion directly related to the performance of his duties, by highlighting two main offences: the disclosure of secret information and the celebration of religious marriage before civil marriage.

RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA LAÏCITÉ AXIOLOGIQUE

Lauren BAKIR

Docteure en droit public, Université de Strasbourg / CNRS, Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

RÉSUMÉ

Si le principe de laïcité dispose d'un cadre juridique relativement clair en droit français, la laïcité conçue comme une valeur est abstraite et beaucoup plus difficile à cerner. L'étude d'une dizaine de textes relevant du droit souple, représentatifs du recours à la laïcité-valeur, permet d'en dresser les caractéristiques. Ces textes révèlent que la laïcité est à la fois envisagée comme une valeur politique et comme une valeur sociale. Toutefois, ni les textes de droit souple ni les autres corpus ne permettent de saisir le sens et les effets concrets de cette laïcité axiologique, plus affirmée qu'expliquée. Il apparaît que la laïcité-valeur est une notion ambivalente qui peut renvoyer à des définitions aussi multiples que différentes. Deux hypothèses conceptuelles pourront être évoquées pour illustrer cette ambivalence.

ABSTRACT

While the principle of *laïcité* has a relatively clear legal framework in French law, the value of *laïcité* is abstract and much more difficult to define. The study of about ten texts of soft law, representative of the use of *laïcité* as value, makes it possible to draw up its main features. These texts reveal that *laïcité* is seen both as a political and as a social value. However, neither the texts of soft law nor the other text corpus allow us to grasp the meaning and concrete effects of this axiological *laïcité*, which is more assertive than explained. It appears that *laïcité* as value is an ambivalent notion that can refer to definitions as multiple as they are different. Two conceptual hypotheses can be put forward to illustrate this ambivalence.

QUELQUES PARADOXES CONTEMPORAINS DE LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT AU TCHAD

Guy BUCUMI

Université de Sherbrooke, Chaire de recherche Droit, Religion et Laïcité

RÉSUMÉ

La laïcité au Tchad, comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique subsaharienne, s'est construite à partir du modèle français issu de la loi du 9 décembre 1905. La laïcité devint un principe constitutionnel depuis la première constitution issue du processus démocratique de 1993. Toutes les constitutions tchadiennes qui ont suivi affirment la séparation de l'État et des religions. L'introduction d'un serment confessionnel dans la nouvelle constitution adoptée le 4 mai 2018 suscite aujourd'hui beaucoup de débats dans le paysage religieux et politique du Tchad. Les controverses autour dudit serment interrogent la problématique de la laïcité consacrée par le constituant tchadien, son application et son adaptation dans la société tchadienne contemporaine.

ABSTRACT

Secularism in Chad, like in most francophone countries in sub-Saharan Africa, was based on the French model resulting from the law of 9 December 1905. Secularism became a constitutional principle since the first constitution resulting from the democratic process in 1993. All Chadian constitutions that have followed have affirmed the separation of state and religions. The introduction of a religious oath in the new constitution, adopted on 4 May 2018, arouses much debate in Chad's religious and political fields. The controversies surrounding the oath are increasingly raising questions about the issue of secularism enshrined by the Chadian legislator, its application and adaptation in Chadian society today.

JOURS FÉRIÉS ET FÊTES RELIGIEUSES

Anne FORNEROD¹

Université de Strasbourg / CNRS, Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

RÉSUMÉ

Historiquement, les jours fériés reconnus par la loi correspondent pour un certain nombre d'entre eux à des fêtes religieuses chrétiennes. Sous l'effet de la sécularisation, ces jours ont perdu une grande partie et pour certains la totalité de leur lien avec une pratique culturelle. Or, la pluralisation des courants religieux se traduit par des demandes qui renvoient au contraire à un lien étroit entre fêtes et pratiques religieuses. C'est ce qu'illustre la question des autorisations d'absence pour fêtes religieuses tant pour les agents publics que les employés du secteur privé.

ABSTRACT

Historically, the law enshrines public holidays that correspond to Christian feasts. As a result of secularization, these days have lost a large part and for some of them their entire link with religious practice. However, at the same time, the pluralization of religious currents is reflected in requests that refer to a close link between holidays and religious practices. This is illustrated by the issue of leave of absence for religious holidays for both public and private sector employees.

1. Une version en allemand de cet article est publiée dans le n° (66) 2019/1 de *österreichisches Archiv für recht & religion*.